fait que, dans certains cas, même les bénéficiaires de l'assistance sociale allaient tirer profit des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, du projet de loi C-21.

Bien des choses dont a parlé la ministre n'avaient rien à voir avec le projet de loi C-21 auquel je me reportais précisément. Les programmes d'assistance sociale dont on parle dans les dispositions sur le chômage, n'ont rien à voir avec le projet de loi C-21 si ce n'est pour la source de financement que je vais aborder dans un instant. Lorsque nos vis-à-vis parlent de l'entrée ou du retour sur le marché du travail, cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-21, car les gens qui deviennent ou redeviennent membres de la population active après une longue période n'auront aucune façon de profiter de la Caisse d'assurance-chômage, et c'est là l'objet du projet de loi C-21. Lorsqu'on parle du perfectionnement des ressources humaines—expression plutôt vague qui englobe, je le suppose, tout ce qui précède—cela n'a encore rien à voir avec le projet de loi C-21.

Ce projet de loi est lié plutôt à ce qu'on appelle la destruction du régime d'assurance-chômage tel qu'on le connaît au Canada. Il concerne la mise en oeuvre de ce qu'on a appelé dans certaines régions du pays un «programme social aiguillon», programme lancé par le gouvernement et que les ministériels ont tenté de justifier au cours des déplacements du comité à la suite des vacances d'été, en prétendant qu'un très grand nombre de personnes abusaient du régime actuel. Tout cela en dépit du fait qu'à de très nombreuses reprises, la ministre elle-même a déclaré que les abus étaient rares, minimes et que ce n'était pas là la raison pour laquelle le gouvernement mettait ce programme en oeuvre. Selon elle, il s'agissait d'améliorer la formation, afin que les gens puissent avoir accès à tous ces merveilleux emplois qui ne demandent qu'à être occupés.

Depuis l'échange en question à la Chambre, un comité de la Chambre a parcouru le pays et dans la très grande majorité des cas, la réaction des Canadiens est celle à laquelle on s'attendait. La population rejette la totalité—je ne devrais pas dire la totalité puisqu'il n'est pas sage de parler en termes absolus—la presque totalité du projet du gouvernement. Les fonds supplémentaires qui seront accordés à tous les magnifiques programmes sociaux dont je parlais tout à l'heure découleront des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage par le projet de loi C-21, et les économies que le gouvernement réalisera et pourra consacrer à d'autres programmes proviendront du prolongement des périodes minimales de travail ouvrant droit aux prestations et pendant lesquelles les travailleurs doivent cotiser.

• (1815)

Je sais que je dispose de très peu de temps, mais je crois qu'il n'est pas superflu de parler de certaines des personnes qui seront le plus directement touchées par les modifications. Lorsque nous parlons des personnes qui auront de la difficulté à avoir droit aux prestations, nous parlons de personnes en marge de la société, le plus souvent des femmes. Sont incluses au premier chef les femmes seul soutien de famille et dont les enfants souffriront énormément du fait qu'elles devront justifier de périodes de références plus longues. Il convient ici de souligner que des études ont démontré que plus de 150 000 Canadiens perdront tout droit à des prestations.

Je sais que le temps file. Je ne peux tout simplement pas accepter les réponses de la ministre. Les modifications sont cruelles, elles faussent complètement le régime d'assurance-chômage et, à mon sens, le meilleur moyen de décrire la situation est de parler d'aiguillon social et c'est inadmissible.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je tiens à répondre plus amplement à une question que le député de Saskatoon—Dundurn a posée, le 15 juin dernier, au sujet des modifications que nous proposons d'apporter au programme de l'assurance-chômage.

Le député s'enquérait des modifications qui seront apportées au programme de l'assurance-chômage. Les modifications proposées font partie d'un vaste effort que déploie le gouvernement pour s'assurer que la main-d'oeuvre canadienne saura relever les défis des années 90, à savoir une compétitivité commerciale en croissance, une dépendance de moins en moins grande à l'égard des secteurs industriels traditionnels, une croissance rapide du secteur des services et des techniques plus raffinées. Ce sont là de formidables défis à relever.

Pour y arriver et prospérer dans un environnement international de plus en plus compétitif, il nous faut pouvoir compter sur la compétence et l'ingéniosité des Canadiens. Une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre est une approche globale visant à doter les travailleurs canadiens de la compétence nécessaire pour relever ces défis. Le gouvernement se propose de stimuler la volonté des employeurs et des travailleurs à atteindre l'excellence professionnelle par le biais de programmes qui suscitent et renforcent la formation dans le